

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en

fonction :

.....23.....

Conseillers

présents :

.....17.....

+ 4 procurations de vote

Séance ordinaire du 10 avril 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

**Point 3 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024**

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour fixer les taux d'imposition des impôts locaux.

Suite à la réforme engagée sur la fiscalité locale, plusieurs modifications ont été apportées au « panier fiscal » perçu par les communes.

En effet, la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît des ressources communales, seul un produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera perçu par les communes et calculé en fonction du taux de 2019, soit 16,11% à Lampertheim. Il est toutefois nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation en 2024.

S'agissant de la taxe sur le foncier bâti, la commune de Lampertheim ne souhaite pas modifier ses taux en 2024.

La taxe sur le foncier non bâti ne connaît pas de modification en 2024 et continue d'être perçue par les communes.

En 2023, les taux d'imposition s'établissaient comme suit :

- |   |         |
|---|---------|
| - Taux de la taxe d'habitation :                  | 16,11 % |
| - Taux (cumulés) de la taxe sur le foncier bâti : | 27,03 % |
| - Taux de la taxe sur le foncier non bâti :       | 61,70 % |

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,


DECIDE de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 et de les fixer à :

- |   |         |
|---|---------|
| - Taux de la taxe d'habitation :                  | 16,11 % |
| - Taux (cumulés) de la taxe sur le foncier bâti : | 27,03 % |
| - Taux de la taxe sur le foncier non bâti :       | 61,70 % |

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.  
Lampertheim, le 10 avril 2024

Nathalie TROG,



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,

Maire de Lampertheim